

SOMMAIRE

- ◆ Éditorial
- ◆ Invitation aux GMF et aux cliniques associées
- ◆ Fin du projet réseau
- ◆ Quoi de neuf en GMF?
- ◆ Projet de loi n° 10
- ◆ Nouvelles concernant le budget de la première ligne médicale 2015-2016
- ◆ Projet de loi n° 20
- ◆ Rappel concernant le PQDPT1
- ◆ Portail d'information prénatale : nouvelles fiches sur l'accouchement et les interventions obstétricales
- ◆ Heures d'ouverture des LIM lavallois
- ◆ PREM 2015
- ◆ Colloque lavallois en oncologie
- ◆ Formulaire de demande de coloscopie
- ◆ Demande de consultation en ORL et en ophtalmologie
- ◆ Vœux de bonne année!

ÉDITORIAL du chef du DRMG

Bon début d'année à tous,

L'automne a été fertile en projets de loi concernant la santé.

D'abord, le projet de loi n° 10 qui, entre autres, abolit les agences de la santé et des services sociaux et regroupe les établissements d'une région. En ce qui concerne le Département régional de médecine générale (DRMG), celui-ci est maintenu; il sera désormais rattaché au futur Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) et notre mandat reste à être défini.

Le projet de loi n° 20, quant à lui, risque d'affecter profondément, s'il est adopté tel que présenté, notre pratique en médecine familiale. Comme vous tous, je suis outré par plusieurs des propositions de ce projet de loi, cependant, l'objectif qui est d'améliorer l'accessibilité pour la population à des soins médicaux de première ligne est fort louable et désirable.

Cet objectif est prioritaire pour le DRMG depuis de nombreuses années déjà. Il a même été inscrit dans notre devise au printemps dernier, bien avant le dépôt de ce projet de loi. Notre région a déjà mis en place plusieurs mesures pour favoriser l'accès : développement des groupes de médecine de famille (GMF), heures d'ouverture étendues des sans rendez-vous (SRV), ouverture des SRV à toute la clientèle, recrutement de nouveaux facturants qui choisissent des activités médicales particulières (AMP) mixtes, projet de garde régionale, projet de centrale régionale de SRV, etc.

Plusieurs actions surviendront en 2015 pour apporter des modifications à ce projet de loi, qui, dans sa forme actuelle, est irrecevable. Je vous encourage à être très proactif dans vos actions. Cependant, nonobstant cette loi, nous devons poursuivre, développer et perfectionner les actions déjà entreprises dans notre région pour faciliter et améliorer l'accessibilité de la clientèle à des soins médicaux de première ligne.

À bientôt,

Jacques Blais, M.D.
Chef du DRMG de Laval

Invitation aux GMF et aux cliniques associées

La compagnie Merck et son groupe Merck Éléments de soins™ collaborent avec les GMF et les cliniques associées ayant démontré un intérêt à mettre en place dans leur établissement des mesures de suivi systématique pour les patients atteints de diabète.

Cette démarche contient une évaluation des besoins cliniques, un accompagnement, une détermination des besoins en formation continue ainsi que son organisation par clinique et GMF et, enfin, une évaluation des mesures mises en place relativement aux objectifs à atteindre et aux changements à y apporter. Pour assurer le succès de ce programme, le GMF établit la direction de cette démarche alors qu'un gestionnaire du changement offre un accompagnement tout au long de l'implantation du programme de suivi systématique des patients atteints de diabète.

Cette démarche, entièrement indépendante et volontaire, vise des objectifs similaires à ceux du Plan d'autogestion du développement professionnel continu (PADPC) de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) et du programme de formation « Approche réflexive sur la pratique ».

Deux démarches, actuellement en cours dans la région, ont été jugées très utiles et pertinentes. Le DRMG encourage donc tous les GMF et les cliniques associées, qui le veulent, à y adhérer. Si ce projet vous intéresse, nous vous invitons à communiquer avec le DRMG de Laval à l'adresse suivante : drmg.laval@ssss.gouv.qc.ca.

Le DRMG de Laval, en collaboration avec  **MERCK**



Fin du projet réseau

Lors d'une rencontre entre les représentants de la Table régionale des médecins GMF et le Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de Laval, ceux-ci furent avisés de la fin du projet réseau dans sa forme actuelle au 31 mars 2015.

Afin de préserver les sommes investies dans ce projet en première ligne médicale, le DRMG a négocié et obtenu que toutes les sommes récupérées soient investies auprès de la première ligne médicale. Ainsi, la fonction liaison du projet réseau sera maintenue par le transfert à l'Accueil Première ligne de 1,8 équivalent temps plein (ETP) infirmière. Le DRMG a reçu la confirmation que toutes les demandes pour les patients des médecins de famille de Laval seraient traitées, que ces derniers soient lavallois ou non.

Le solde sera investi dans les projets de maladies chroniques pour la création d'équipes interdisciplinaires en soutien à la première ligne médicale et en complémentarité à l'équipe Cible-Santé du CSSS de Laval.

Le DRMG de Laval

Quoi de neuf en GMF?

Voici quelques projets qui sont en développement pour les GMF :

Nouveau cadre de référence

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) est à produire un nouveau cadre de référence pour les GMF, celui-ci devrait être déposé en janvier 2015. Il y aurait également la possibilité de créer de nouveaux GMF-réseau sur le territoire lavallois. Le DRMG vous informera dès qu'il sera avisé de la teneur de ce projet.

Projets communs lavallois

À la suite d'une entente de la Table régionale des médecins GMF, les soldes de fonds ont été mis en commun pour réaliser deux grands projets régionaux qui ont été acceptés par le MSSS.

- **Mise en place d'équipes interdisciplinaires pour les quatre GMF non ciblés**

Le premier projet concerne la mise en place d'équipes interdisciplinaires pour les quatre GMF de la région non ciblés et qui n'avaient donc pas accès aux professionnels autres que les infirmières.

Le but du projet est de permettre à la clientèle de ces GMF d'avoir accès à d'autres ressources (travailleur social, psychologue, nutritionniste, etc.). Toutefois, comme ce sont des budgets non récurrents, le projet se terminera le 31 mars 2016. D'ici là, le DRMG espère que le nouveau cadre GMF permettra la pérennité du projet.

- **Implantation de l'Accès adapté**

Le deuxième grand projet régional vise le recrutement d'un chargé de projet et d'une spécialiste en processus pour aider les GMF, qui en feront la demande, à implanter l'Accès adapté dans leur milieu.

L'implantation de ce système nécessite une réorganisation complète du système de prise de rendez-vous et, souvent même, du mode de fonctionnement du secrétariat et des archives. Ces changements majeurs du mode de fonctionnement de nos GMF requièrent le support de spécialiste dans ce domaine. Une présentation est prévue à la prochaine rencontre de la Table régionale des médecins GMF à ce sujet.

- **Autres projets**

Plusieurs autres projets de moindre envergure ont aussi été adoptés avec les soldes de fonds, soit, des achats de petits équipements pour les équipes interdisciplinaires, un projet pilote pour une infirmière en santé physique en sans rendez-vous, une formation sur l'Accès adapté, etc. Au total, c'est près de 1,1 million \$ non récurrent en provenance des soldes de fonds que nous avons récupéré.

Le DRMG de Laval



Projet de loi n° 10

Comme vous le savez, le gouvernement du Québec a déposé un projet de loi modifiant la structure actuelle du réseau de la santé. Ce projet de loi a plusieurs volets, néanmoins, les trois plus importants prévoient l'abolition des agences, la création des CISSS par la fusion des établissements publics de la région et la modification du rôle du DRMG par son détachement de l'Agence de la santé et des services sociaux (Agence) de Laval et son rattachement à la structure du CISSS.

Ce projet de loi modifierait le rôle du DRMG sur :

- l'octroi des PREM en omnipratique;
- la détermination, l'octroi et le suivi des AMP;
- son rôle à déterminer et proposer l'organisation des soins de première ligne médicale sur le territoire.

Outre la gestion des AMP qui reviendrait aux CISSS, la balance des pouvoirs actuels du DRMG serait rapatriée au MSSS. Le chef du DRMG ne serait plus élu par ses pairs, mais nommé par le président-directeur général du CISSS.

Pour le moment, le projet de loi n° 10 reste muet sur les nouveaux rôles dévolus du DRMG ainsi que la nouvelle organisation des CISSS.

Le DRMG de Laval

LOI 10

Nouvelles concernant le budget de la première ligne médicale 2015-2016

L'abolition probable des agences auxquelles est rattaché le DRMG a nécessité la reconduction des budgets consacrés à la première ligne médicale. Le DRMG a été très actif à défendre les intérêts de la première ligne médicale. Ainsi, les budgets suivants sont reconduits :

- Récurrence des budgets pour les deux GMF-réseau du territoire;
- Protection des budgets récurrents pour le développement d'autres GMF-réseau, de super cliniques ou de tout autres termes qui désigneront de telles structures dans le nouveau projet de loi n° 10;
- Augmentation des effectifs de gestion au Guichet d'accès pour la clientèle sans médecin de famille (GACO) afin d'en assurer la stabilité et la pérennité;
- Investissements majeurs dans les équipes interdisciplinaires en soutien à la première ligne médicale pour la prise en charge des maladies chroniques en complémentarité avec l'équipe Cible-Santé du CISSS de Laval;
- Allocation d'un autre montant pour le Menu à la carte, permettant au DRMG de financer des projets pilotes novateurs pour deux ans dans les cliniques médicales et les milieux de la première ligne médicale;
- Stabilisation des effectifs pour les équipes interdisciplinaires dans les GMF ciblés.

Ces nouveaux investissements et la protection des budgets de première ligne totalisent une somme de près de 1,2 million \$.

Le DRMG de Laval



Projet de loi n° 20

En décembre 2014, le MSSS et le ministre de la Santé et des Services sociaux, le docteur Gaétan Barrette, ont déposé le projet de loi n° 20 qui modifie considérablement la pratique en omnipratique.

Ce projet de loi a été déposé SANS qu'il n'y ait de consultation auprès des DRMG, ni d'ailleurs auprès de la FMOQ. À ce jour, ce projet suscite énormément de mécontentement et d'inquiétude parmi la communauté médicale.

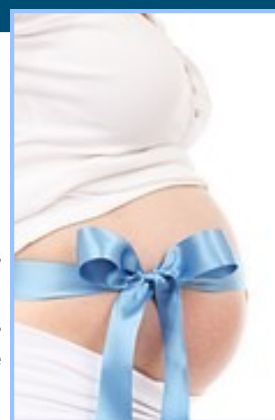
La Table provinciale des DRMG aura à émettre des commentaires sur ce projet de loi. Le DRMG vous tiendra au courant de tout développement dans ce dossier.

Le DRMG de Laval

LOI 20

Rappel concernant le Programme québécois de dépistage prénatal de la trisomie 21 (PQDPT21)

Le PQDPT21 est déployé à Laval depuis 2012. Les données des deux premières années d'implantation régionale indiquent une progression constante du taux de participation. Un rapport d'évaluation de son implantation, réalisé par le MSSS, indique par ailleurs que certaines femmes enceintes ne sont pas informées de l'existence du programme. Considérant l'importance de ce dépistage, nous désirons effectuer les rappels suivants :



- La responsabilité du médecin d'offrir le PQDPT21 à toutes les femmes enceintes dont il assure le suivi de la grossesse**

Pour obtenir des renseignements sur le PQDPT21 à l'intention des professionnels de la santé, nous vous invitons à consulter le site Internet www.msss.gouv.qc.ca/dépistage-prenatal/professionnels. Un dépliant est disponible et une [formation en ligne](#) sur le PQDPT21 est offerte par le biais de ce site.
- L'importance de bien remplir le formulaire de consentement et de requête de laboratoire**

En cas de refus de la femme enceinte de participer au PQDPT21, la case « refus » figurant au formulaire doit être cochée et les initiales du professionnel ou la signature de la femme enceinte doivent apparaître au formulaire. Par la suite, il doit être transmis par télécopieur au laboratoire tout comme une demande acceptée.
- La transmission des résultats du test de dépistage**

Si le résultat indique une probabilité faible, le rapport est transmis par courrier postal au médecin traitant tandis que si le résultat indique une probabilité élevée, le rapport lui est transmis par télécopieur.

Pour tout renseignement complémentaire relatif au PQDPT21, nous vous invitons à communiquer avec le professionnel responsable de ce dossier à l'Agence de Laval, monsieur François Godin au 450 978-2121, poste 2013 ou par courriel à francois_godin@ssss.gouv.qc.ca.

François Godin

Agent de planification, de programmation et de recherche
 Direction régionale de la coordination des programmes et services
 Agence de la santé et des services sociaux de Laval

Portail d'information prénatale : nouvelles fiches sur l'accouchement et les interventions obstétricales

Issu du Tronc commun provincial d'information prénatale (TCPIP), le portail d'information prénatale regroupe une information de qualité appuyée par des données validées scientifiquement et reflétant un consensus de pratique.

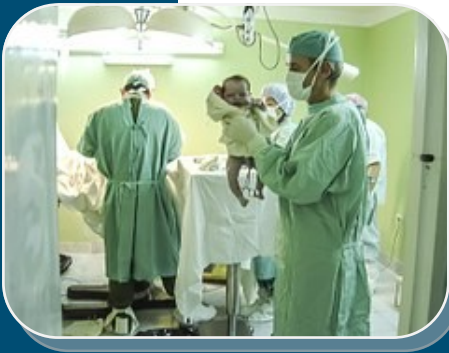
Six nouvelles fiches, portant sur l'accouchement et les interventions obstétricales, s'ajoutent maintenant à celles déjà mises en ligne concernant la période prénatale et l'accouchement. Vous les trouverez regroupées à l'adresse suivante : <http://www.inspq.qc.ca/infoprenatale/les-fiches>.

Nous vous invitons à prendre connaissance de ces fiches et à transmettre l'information dans votre milieu. Nous souhaitons que le contenu du portail facilite le travail de communication en donnant accès à des messages de santé uniformes et rédigés dans un langage clair.

Si vous avez besoin d'informations supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec les professionnels responsables de ce dossier à l'Agence de Laval, madame Catherine Robichaud ou monsieur François Godin au 450 978-2121.

François Godin

Agent de planification, de programmation et de recherche
Direction régionale de la coordination des programmes et services
Agence de la santé et des services sociaux de Laval



Heures d'ouverture des laboratoires d'imagerie médicale (LIM) lavallois

Le DRMG a été interpellé dans le dossier concernant les LIM, nommés aussi cliniques de radiologie privées, devant desservir la première ligne médicale. Les responsables de ce dossier voulaient statuer sur les heures d'ouverture nécessaires au maintien du service en période régulière et durant les jours fériés et les fins de semaine.

Le DRMG a recommandé :

- Une ouverture égale des LIM à celle des sans rendez-vous des cliniques médicales en semaine, soit 12 heures par jour;
- Au moins trois LIM ouverts, répartis selon une représentation géographique sur le territoire de Laval les jours fériés et les fins de semaine;
- Un plan de communication dédié aux médecins du territoire pour les aviser des heures d'ouverture des LIM ainsi que ceux qui seront ouverts les jours fériés ou les fins de semaine.

Ces demandes font présentement l'objet d'une discussion auprès des cliniques de radiologie. Le DRMG avisera des suivis dans ce dossier.

Le DRMG de Laval



Plan régional d'effectifs médicaux (PREM) 2015



Pour l'année 2015, la région lavalloise pourra accueillir 22 postes de nouveaux facturants, dont 1 poste au Plan d'effectifs médicaux universitaires (PEMU) nommé par le MSSS et 7 postes en mobilité interrégionale. Initialement, tous les postes de nouveaux facturants ont été octroyés, mais il y a eu plusieurs désistements. Actuellement, le DRMG de Laval a confirmé 16 postes de nouveaux facturants (6 postes disponibles) et aucun poste en mobilité interrégionale (7 postes disponibles).

Soulignons qu'une majorité des nouveaux facturants ont choisi des AMP mixtes et plusieurs se joindront à nos GMF pour effectuer de la prise en charge. Le DRMG constate que les mesures adoptées pour avantager la prise en charge de la clientèle vulnérable en première ligne donnent des résultats positifs. Mentionnons que plusieurs activités, jugées prioritaires par le DRMG, ont été couvertes : l'hospitalisation, la médecine carcérale, l'obstétrique, la santé mentale, les soins à domicile, les soins palliatifs, la réadaptation et la toxicomanie.

Nouveaux facturants :

- | | | |
|-----|----------------------------|---|
| 1. | Dr Imen Bahroun | Hospitalisation et GMF Polyclinique médicale Fabreville |
| 2. | Dre Louise Benhamou | À venir |
| 3. | Dre Audrey Bernard | Obstétrique et GMF Concorde |
| 4. | Dre Anne-Chloé Bissonnette | Médecine carcérale (Centre de détention Leclerc de Laval) |
| 5. | Dre Miryam Demers | Soins palliatifs et GMF Laval - Clinique médicale Monteuil |
| 6. | Dr Raphaël Fiore Lacelle | Hospitalisation et GMF Centre médical Laval |
| 7. | Dr Ramez Issa | Soins à domicile et GMF Le Carrefour médical |
| 8. | Dr Pedro Jesus Jaimés | Hospitalisation et GMF Concorde |
| 9. | Dr Jean-Philippe Laroche | Soins palliatifs et Hôpital juif de réadaptation |
| 10. | Dre Valérie L'Écuyer | Obstétrique et CLSC du Marigot (UMF) |
| 11. | Dre Audrey Mongeau | Toxicomanie (Clinique Accueil Santé de Laval) |
| 12. | Dre Firyel Mrad | Santé mentale et GMF Le Carrefour médical |
| 13. | Dre Laurie-Anne Munger | Soins palliatifs (CHSLD St-Jude) et GMF Boulevard de l'Avenir |
| 14. | Dre Miriam Ouerghi | À venir |
| 15. | Dr Jordan Valpato | Hospitalisation et GMF Laval (UMF Cité-de-la-Santé) |
| 16. | Dr Guillaume Voghel | (PEMU) Hospitalisation et enseignement GMF Laval (UMF Cité-de-la-Santé) |

Le DRMG leur souhaite la bienvenue et vous remercie de les intégrer dans notre milieu.

Jacques Blais, M.D.

Chef du DRMG de Laval

Colloque lavallois en oncologie sous le thème « Le cancer colorectal »

Vendredi 6 février 2015 de 8 h à 16 h 30

Centre de congrès Palace situé au 1717, boulevard Le Corbusier à Laval

Frais d'inscription : 125 \$ — Crédits de la FMOQ — Places limitées

[Programme de la journée et fiche d'inscription disponible en ligne](#)

Pour information : Johanne Roy, 450 668-1010, poste 23800

En collaboration avec le CSSS de Laval et l'Agence de Laval



Formulaire de demande de coloscopie

Le CSSS de Laval poursuit la mise en place des travaux préalables à l'implantation du Programme de dépistage du cancer colorectal (PQDCCR). L'offre alternative du test immunochimique de dépistage, soit le RSOSi, est majoritairement utilisé par l'ensemble des médecins référents. Le taux d'utilisation du formulaire ministériel « Demande de coloscopie » est de près de 85 %, ce qui facilite la priorisation de ces examens par le service d'endoscopie de l'établissement.



Veillez prendre note qu'une nouvelle version de ce formulaire de demande de coloscopie est disponible depuis novembre 2014. [Accédez-y directement.](#) La demande peut être complétée en version papier ou à l'ordinateur.

Il est important de vous référer aux différents algorithmes ministériels de surveillance et de prise en charge. Pour les consulter, [cliquez ici.](#)

Nous vous remercions de votre implication dans ce nouveau processus.

Le service d'endoscopie
Centre de santé et services sociaux de Laval



Demande de consultation en oto-rhino-laryngologie (ORL) et en ophtalmologie

Depuis le 8 décembre dernier, le Centre de répartition des demandes de service de Lanaudière-Laurentides-Laval (CRDS LLL), mis en place pour faciliter l'accès aux services spécialisés, offre aux médecins et aux professionnels référents la possibilité d'y référer des patients qui ont besoin d'une première consultation en ORL et en ophtalmologie (d'autres spécialités seront ajoutées dans les mois à venir).

En recommandant les patients au CRDS LLL, ni les médecins, ni les professionnels référents, ni les patients n'auront à faire de recherche pour trouver un dispensateur de services. Le CRDS LLL communiquera avec les patients afin de confirmer la prise en charge de la demande et l'attribution du rendez-vous.

Les formulaires de demande de service spécialisé sont disponibles sur le site www.crdslil.com.

>> [Accédez-y directement](#)

Veillez prendre note que les formulaires doivent être télécopiés au 450 975-5946 ou complétés à partir des dossiers médicaux électroniques (DMÉ). Le formulaire d'ophtalmologie est actuellement disponible dans Médesync et le sera prochainement dans Toubib et Kinlogix.

Accédez également aux outils suivants :

>> [Cheminement d'une demande de service spécialisé](#)

>> [Foire aux questions](#)

Vous pouvez aussi communiquer avec le CRDS LLL au 450 975-5943.

L'équipe de projet CRDS LLL



Vœux de bonne année!

Les membres de l'exécutif du DRMG de Laval sont heureux de vous présenter leurs meilleurs vœux de bonheur, santé et réussite pour l'année 2015.

Quelle soit source de belles et conviviales rencontres, d'avancées de nos projets et du bien vivre dans notre région.

Au plaisir de vous revoir prochainement lors de nos évènements et de nos réunions.

Les membres du comité exécutif du DRMG de Laval



Membres du comité exécutif du DRMG de Laval

Dr Jacques Blais
Chef du DRMG de Laval
GMF Ste-Dorothée

Dr Claude Fréchette
Centre médical Monteul
GMF Laval

Dre Line Desrosiers
CLSC du Marigot (UMF)

Dre Geneviève Côté
Clinique Accueil Santé de Laval

Dre Suzette Guirguis
Hôpital de la Cité-de-la-Santé

M. Claude Desjardins
Agence de Laval

Dre France De Carufel
GMF des Boisés-Jolibourg

Dre Danielle Soulière
GMF Médi-Centre Chomedey

Dre Pauline Couture (représentante)
Agence de Laval

Dr Alain Goudreau (observateur)
Hôpital de la Cité-de-la-Santé

Département régional de médecine générale (DRMG)

Agence de la santé et des services sociaux de Laval
800, boul. Chomedey, Tour A, Laval (Québec) H7V 3Y4
Téléphone : 450 978-2121, poste 2018
Courriel : drmg.laval@ssss.gouv.qc.ca

Dr Jacques Blais, chef du DRMG de Laval
jbais_reg13@ssss.gouv.qc.ca



Agence de la santé
et des services sociaux
de Laval

Québec



Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1927-0151 Info-DRMG Laval (imprimé)
ISSN 1927-016X Info-DRMG Laval (en ligne)

Tous droits réservés.